

Le 17 janvier 2006

**Par télécopieur et par courrier**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2006.

Votre dossier : R-3592-2005

Notre dossier : R000183 FJM/CR

---

Chère consœur,

Pour faire suite à sa lettre du 22 décembre dernier ainsi qu'à la rencontre préparatoire tenue le 13 janvier dernier au bureau de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur") dépose ce jour un projet d'entente de confidentialité concernant la pièce HQT-2, document 1, déposée sous pli confidentiel à la Régie.

En effet, tel que mentionné par le Transporteur dans sa lettre du 22 décembre 2005, ce dernier serait enclin à divulguer de façon restreinte le contenu de ce document confidentiel au procureur et à l'analyste de l'Union des consommateurs, dont le statut d'intervenant a été accordé par la Régie le 9 janvier dernier dans sa décision D-2006-03. En conséquence, le Transporteur soumet par la présente un projet d'entente de confidentialité et de non divulgation tel que demandé par la Régie.

Nous souhaitons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret  
Avocate –Affaires juridiques TransÉnergie

p.j.

c.c. Union des consommateurs